

## **CONTRAT DE LEASING AVEC PRESTATION DE SERVICES**

### **I. PARTIES CONTRACTUELLES**

1. Donneur de leasing: (Raison sociale) SA, (Adresse) à (Lieu).
2. Preneur de leasing : (Raison sociale) SA, (Adresse) à (Lieu).

### **II. OBJET DU LEASING**

3. Le bailleur et propriétaire de l'objet suivant remet celui-ci au preneur:  
(Description)
4. L'emplacement de la chose est au domicile du preneur
5. La chose est livrée au preneur par le fournisseur directement. Les frais et risques de la livraison sont à la charge du preneur.

### **III. DURÉE DU LEASING**

6. Le leasing débute le (Date). Il dure (Nombre) mois et prend fin le (Date).

### **IV. ENTRETIEN ET USAGE DE L'OBJET DU LEASING**

7. Le bailleur est tenu d'installer la chose et de la mettre en état de marche.
8. Pendant toute la durée du leasing, l'entretien de la chose est à la charge du bailleur, à savoir:  
(Description)
9. Le bailleur s'oblige à réparer les pannes dans un délai raisonnable à compter de leur annonce ou à mettre une chose de remplacement à la disposition du preneur. Cette obligation disparaît si le preneur a violé les prescriptions du ch. 10 ci-après.
10. Le preneur est tenu d'utiliser soigneusement l'objet du leasing et de s'abstenir de tout usage abusif ou excessif. Il doit réparation pour les dommages résultant de l'utilisation incorrecte ou contraire au but de la chose.

### **V. RÉMUNÉRATION**

11. En contre-partie de l'usage de la chose, le preneur paie (Nombre) loyers mensuels de CHF. (Montant) chacun, échus le (Date) de chaque mois.
12. Le loyer comprend les prestations suivantes de l'entreprise fournisseur:  
(Description).

### **VI. PROPRIÉTÉ**

13. La chose demeure propriété de la société de leasing qui a le droit, mais non l'obligation, de la marquer d'un tampon ou de toute autre manière.